



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Ressources disponibles pour l'élimination de l'amiante

Question écrite n° 40141

Texte de la question

Mme Valérie Oppelt attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre de la transition écologique, chargée du logement, sur la question du désamiantage des bâtiments. C'est un chantier toujours en cours qui constitue un défi de taille pour les prochaines années. L'amiante est un matériau dangereux voire mortel, qui pourrait selon les estimations de l'Institut de veille sanitaire (INVS) provoquer d'ici à 2050 plus de 100 000 morts en France. Il est donc urgent d'accélérer le désamiantage des bâtiments. Si une subvention de l'Agence nationale de l'habitat peut être accordée aux propriétaires bailleurs ou occupants sous conditions de ressources pour accompagner la réalisation d'un diagnostic technique et l'élimination de l'amiante, le désamiantage demeure malheureusement toujours financièrement inaccessible pour certains propriétaires. Mme la députée a notamment rencontré une association de riverains pour qui la rénovation des bâtiments est, comme pour de nombreux autres propriétaires, difficilement envisageable sur le plan financier. Ils restent donc impuissants face aux risques de l'amiante dont on connaît les dangers. Elle souhaiterait ainsi connaître les ressources dont disposent propriétaires et copropriétaires pour entamer le processus d'élimination et d'isolation des matériaux contenant de l'amiante et les mesures d'accompagnement entreprises par l'État pour aider les propriétaires les moins aisés dans leur démarche.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Oppelt](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40141

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : [Logement](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [13 juillet 2021](#), page 5480

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)